

Comment sauver la forêt wallonne ?

Victimes du réchauffement climatique et du scolyte, les forêts wallonnes dépérissent. A l'heure de replanter, les critères d'attribution des aides aux producteurs sinistrés inquiètent la filière bois. Crispations sur la place de la biodiversité et le choix de nouvelles essences plus résilientes.

Par Olivier Rogeau

Il ne faut pas être expert forestier pour mesurer l'ampleur du désastre : la forêt wallonne dépérit à vue d'œil. Les cimes desséchées de nombreux arbres n'ont plus de couvert végétal. Des parcelles ont perdu leurs feuillus centenaires, qui gisent çà et là. Liés au dérèglement climatique, les épisodes répétés de sécheresse des dernières années ont laissé des traces visibles sur les troncs et les branches, devenus des proies faciles pour les insectes xylophages et les champignons. Les épicéas, essence reine des résineux au sud du pays, sont attaqués depuis 2018 par le scolyte, un coléoptère parasite considéré comme le plus grand ravageur forestier européen. Il pond ses œufs sous l'écorce, prolifère en saison chaude et contamine les arbres voisins. En Wallonie, plus de 8 000 hectares de bois infectés ont dû être évacués ces deux dernières années.

« La présence de nombreux peuplements d'épicéas en Ardenne donne l'impression que cette essence est surtout touchée, mais en réalité tous les arbres sont en souffrance », prévient Nicolas Henryot, ingénieur forestier et secrétaire général de la Fédération nationale des experts forestiers (Fnef). Il détaille : « Le hêtre, qui aime la fraîcheur et l'humidité, est de plus en plus sensible aux maladies. Le chêne est victime des extrêmes climatiques et des chenilles processionnaires, l'érable de la maladie de la suie, le châtaignier de celle de l'encre, le frêne de la charlarose... Il faut toutefois distinguer le défi de fond, d'ordre climatique, de la crise du scolyte, qui ne devrait pas durer plus de cinq ans. On verra au cours du printemps si la contamination régresse ou si, comme l'an dernier, elle reste stable. Plus de trois millions de mètres cubes d'épicéas ont déjà dû être abattus en Wallonie, dont un million en 2020. Il faut évacuer les arbres

malades le plus vite possible pour éviter la propagation d'un foyer. »

DIVERSIFIER LES PLANTATIONS

Les forestiers gèrent les crises dans l'urgence, doivent procéder à des coupes imprévues, bois qui inondent le marché et ne trouvent pas forcément preneur. « D'autant que les pays voisins, la France et l'Allemagne en tête, ont dû eux aussi abattre en masse leurs résineux », remarque Nicolas Henryot. Les dégâts causés par le scolyte et la baisse d'activité liée à la Covid-19 ont de lourdes conséquences sur les 8 000 entreprises de la filière bois wallonne. Près de 18 000 emplois directs sont en jeu. A ces crises s'ajoute le constat du Fond mondial pour la nature (WWF) : « Les espèces d'arbres qui peuplent nos forêts actuellement ne sont pas adaptées au climat plus aride auquel la Belgique devrait faire face dans les prochaines décennies. C'est le cas notamment de l'épicéa, une espèce d'origine montagnarde, mais aussi du hêtre, sensible à la sécheresse. »

Le gouvernement wallon veut donc inciter, via des aides ciblées, les propriétaires forestiers privés et publics à diversifier leurs plantations. Un premier soutien régional de trois millions d'euros a été approuvé. La moitié de cette aide ira aux propriétaires forestiers

« Plus de trois millions de mètres cubes d'épicéas ont déjà dû être abattus en Wallonie. »

Biodiversité



Les principales espèces d'arbres de nos forêts ne sont pas adaptées au climat plus aride de la Belgique dans les prochaines décennies.

CHIFFRES CLÉS

Surface de la forêt wallonne : **558 000 ha, soit 33 %** du territoire de la Région.
Taux de boisement en Ardenne : **58 %**.
Surface forestière productive : **480 000 ha, soit 87 %** des forêts wallonnes.
Essences en forêt productive : **57 % de feuillus, 41 % de résineux, 2 % mises à blanc**.
Taux d'épicéas : **80 %** des résineux.
Surface de la forêt publique : **49 %** ; forêt privée : **51 %**.
Nombre de propriétés privées : **90 000**.
Surface moyenne d'une propriété privée : **3 hectares**.

Sources : DNF, SRFB, NTF

privés. « Je leur ai demandé de nous rentrer un projet de régénération qui doit s'inscrire sur dix ans », indique Céline Tellier (Ecolo), la ministre régionale de la Forêt et de la Nature. Un montant de base de 2 000 euros par hectare est prévu pour une plantation constituée d'au moins trois espèces adaptées au changement climatique. Un complément de 500 euros par hectare est octroyé si le reboisement est constitué pour moitié au moins d'espèces à haut potentiel biologique, comme le chêne indigène, le saule ou le bouleau, abris précieux pour les insectes et les oiseaux. S'y ajoute un second bonus de 500 euros moyennant la mise en œuvre de mesures de renforcement de la biodiversité et de préservation des ressources ...

SPW

Biodiversité

Comment sauver la forêt wallonne ?

... en eau (recréation de lisières, creusement de mares...). « Ces deux tranches, facultatives, sont un coup de boost supplémentaire pour inciter les propriétaires sinistrés à reboiser en adoptant de nouvelles pratiques, ajoute la ministre. Aujourd'hui, l'épicéa, le douglas, le chêne et le hêtre, les quatre essences principales, qui couvrent 60 % de la forêt wallonne, montrent des signes de faiblesse. »

UNE PREMIÈRE IMPULSION

Les forêts publiques, gérées le plus souvent par les communes, bénéficient du budget restant de 1,5 million d'euros. « Ces aides-là ont déjà été versées ou elles vont l'être sous peu », assure Céline Tellier. Le montant des aides va de 2 000 à 51 500 euros selon la superficie de la forêt et le volume d'épicéas scolytés. Le Département de la nature et des forêts (DNF) est à la manœuvre pour proposer aux communes des projets de régénération sur la base des mêmes critères que ceux établis pour le secteur privé. « Ces soutiens aux propriétaires publics et privés sont une première impulsion, précise la ministre. Elle pourra déboucher, après évaluation, sur un régime d'aide plus structuré. Nous testons le dispositif et l'intérêt qu'il suscite. »

NTF (l'association des propriétaires ruraux de Wallonie), la Société royale forestière de Belgique et d'autres représentants de la filière bois saluent la promesse de la ministre de venir en aide aux producteurs forestiers. Mais ils s'inquiètent des conditions d'octroi de ces soutiens financiers. Ils craignent que l'accent mis sur la biodiversité nuise à la productivité des plantations. Ils se disent favorables à une « diversification plus importante des essences, choisies selon les spécificités du terrain », à condition qu'elle se fasse



Une forêt plus diversifiée est plus résiliente et plus productive.

« Il faut cesser d'opposer biodiversité et productivité. »

Céline Tellier,
ministre wallonne
de la Forêt



SPW

« progressivement », et « avec le plus grand nombre d'essences possible, y compris résineuses. » Et, surtout, « en évitant un mélange trop intime d'essences qui compliquerait, voire rendrait impossible la récolte du bois. » NTF estime que 15 millions d'arbres devront être replantés en Wallonie pour reconstituer ce qui a été ravagé par le scolyte, soit un investissement de 30 millions d'euros.

DES RELATIONS PARFOIS TENDUES

L'ingénieur forestier Nicolas Henryot ne cache pas que les relations entre son milieu et le cabinet Tellier sont parfois tendues. « La ministre, issue du lobby environnementaliste (NDLR : elle

était aux commandes d'Inter-Environnement Wallonie jusqu'en septembre 2019), adopte des partis pris que nous payerons tôt ou tard, accuse-t-il. Elle exige une nette inflexion par rapport à la gestion actuelle des forêts. Mais les écosystèmes forestiers sont complexes. Il faut laisser la main aux ingénieurs des eaux et forêts qui ont fait cinq à sept ans d'études et restent prudents dans leurs conclusions. » La réponse du pouvoir politique aux défis actuels ne va pas dans le bon sens, selon lui : « Elle devrait être technique, et non philosophique. Pour éviter de se retrouver dans cinquante ans avec des forêts transformées en désert, il faut introduire une large variété de nouvelles essences



SPW

adaptées à un climat plus chaud et sec, dont des chênes, des hêtres et des cèdres de régions méridionales. Les propriétaires privés ne sont pas des vieux conservateurs réfractaires aux idées nouvelles et à la biodiversité ! »

Céline Tellier tient à rassurer : « Il n'est pas question d'inciter à ne replanter en Wallonie que des feuillus et des essences indigènes, d'exclure de la forêt les résineux et les espèces exotiques. Et il faut couper court à cette idée d'opposer biodiversité et productivité : les deux enjeux se répondent. Une plantation plus diversifiée est une forêt qui s'adapte mieux au changement climatique. Une forêt mélangée est plus résiliente et productive. »

ENCOURAGER LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE

Un comité technique accompagnera les propriétaires forestiers. Il les conseillera sur les pratiques sylvicoles et le choix des espèces. Au moins 75 % d'entre elles doivent figurer dans le Fichier écologique des essences, qui contient notamment des informations sur les types de sol. « Il faut tirer les leçons du passé, faire de cette crise une opportunité et replanter de façon intelligente, poursuit la ministre. Je veux aussi encourager la régénération naturelle là où il n'est pas nécessaire de replanter. Ce serait dommage de se priver de ce que la nature nous offre. Elle fait émerger des essences souvent adaptées au terroir local et au climat. Et cela gratuitement ! »

Nicolas Henryot, lui, déplore la multiplication des réserves naturelles, qui ne seraient pas des solutions environnementales idéales : « Elles permettent le développement d'une microflore et d'une microfaune, mais leur bilan carbone est moins bon que celui des forêts plantées. La forêt séquestre le CO₂. Il faut toutefois l'exploiter pour qu'elle reste un puits de carbone. Dans les réserves naturelles, le CO₂ absorbé égale celui rejeté par la décomposition du bois mort. La forêt est un milieu dynamique, en perpétuelle évolution, mais cela ne correspond pas à la vision du citoyen, qui la voit comme un décor à préserver et s'indigne souvent des coupes d'arbres. »

LES ASSISES DE LA FORÊT CET AUTOMNE

Céline Tellier souligne les points de convergence : « Nous sommes tous d'accord sur le constat : il faut anticiper l'avenir et la forêt wallonne manque de biodiversité. Ce patrimoine ne se gère pas à l'échelle d'une législature, puisque les nouvelles plantations ne seront pas



DR

« La réponse aux défis actuels doit être technique et non philosophique. »

Nicolas Henryot,
expert forestier

productives avant cinquante à septante ans. » Son objectif est de passer de 5 % à 25 % de « forêt résiliente » en Wallonie, en orientant les régénérations vers un mélange d'espèces adaptées au climat.

« Idéalement, il faudrait viser 100 % de résilience, admet la ministre. Mais cela implique des moyens additionnels, raison pour laquelle la Région wallonne sollicite l'Europe. Je suis plutôt confiante, car la Commission européenne doit sortir dans quelques mois la stratégie forestière du Green Deal, appelée à épauler les Etats membres. » Céline Tellier prévoit en outre d'organiser des Assises de la forêt cet automne. « L'idée est d'élaborer un programme forestier régional, outil qui nous manque, signale-t-elle. Il intégrera ce que l'Union aura prévu dans sa stratégie forestière et son plan de relance économique pour une économie bas carbone. » **V**

3 MOTS CLÉS

Monoculture. La plupart des massifs ardennais ne sont pas des forêts naturelles, mais des plantations monocultures d'épicéas, de douglas ou de pins, à la fois régulières et équiennes (arbres du même âge). De tels peuplements composés d'une seule espèce sont plus sensibles aux insectes ravageurs que les forêts mélangées, où cohabitent des essences variées.

Biodiversité. Destinées à produire du bois d'œuvre, les monocultures ont permis des retours financiers rapides, mais ont appauvri la biodiversité forestière. Avec l'accumulation des crises – scolytes, sécheresses, maladies –, cette pratique sylvicole est remise en question.

Résilience. Tous les acteurs insistent sur la nécessité de rendre les forêts plus résilientes, plus adaptées au changement climatique. L'objectif du gouvernement wallon est d'orienter les régénérations vers plus de mélanges d'espèces : résineux, feuillus indigènes et exotiques.